AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1729
FR0000044448-FS0673

13 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXANS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2013, la société Third Avenue Management LLC[1] (622 Third Avenue, 32nd Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds sous gestion, 1 520 890 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 3,62% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société NEXANS[3].

[1] Agissant en tant que qu'*investment adviser* et contrôlée par Third Avenue Holdings Delaware.
[2] Sur la base d'un capital composé de 42 043 145 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 14 octobre 2013 sous le n° 13-541.